

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES -FEMMES

CANADIAN ASSOCIATION OF MIDWIVES

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2023

Patricia McGovern CPA

COMPTABLE PROFESSIONNELLE AGRÉÉE
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT

310, ave. Victoria
Bureau 104
Westmount (Québec) H3Z 2M9
Téléphone (514) 487-5115
Télécopieur (514) 487-2626

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES -FEMMES/CANADIAN ASSOCIATION OF
MIDWIVES

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES -FEMMES/CANADIAN ASSOCIATION OF MIDWIVES (l'« Association »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Robert M. Starn CPA

Westmount, Québec
Le 6 juin 2024

**ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES -FEMMES/CANADIAN ASSOCIATION
OF MIDWIVES**

BILAN

31 DÉCEMBRE 2023

Page 2

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 161 927 \$	2 013 922 \$
Dépôts à terme	25 000	25 000
Débiteurs	993 648	145 762
Frais payés d'avance	47 008	60 014
	3 227 583	2 244 698
IMMOBILISATIONS (note 3)	23 037	27 753
	3 250 620 \$	2 272 451 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	546 244 \$	383 939 \$
Apports reportés (note 4)	8 833	10 629
Produits reportés	2 365 660	1 535 039
	2 920 737	1 929 607
ACTIF NET		
ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTIONS INTERNES - NACM	9 689	9 689
ACTIF NET NON AFFECTÉ	320 194	333 155
	329 883	342 844
	3 250 620 \$	2 272 451 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES -FEMMES/CANADIAN ASSOCIATION OF MIDWIVES

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Page 3

	Affectations Internes NACM	Non-affecté	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 689 \$	333 155 \$	342 844 \$	224 975 \$
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(12 961)	(12 961)	117 869
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	9 689 \$	320 194 \$	329 883 \$	342 844 \$

ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES-FEMMES/ CANADIAN ASSOCIATION OF MIDWIVES

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Page 4

	Administration Générale	Projet	Services aux Membres	2023 Total	2022 Total
PRODUITS					
Conférences	- \$	- \$	152 679 \$	152 679 \$	62 511 \$
Général	11 108	-	-	11 108	5 490
Revue & Marchandise	2 764	-	38 620	41 384	41 054
Cotisations des Membres	637 901	-	-	637 901	612 647
Financement des Donateurs	314 627	4 401 213	-	4 715 840	3 732 328
	966 400	4 401 213	191 299	5 558 912	4 454 030
CHARGES (note 9)					
Salaires	335 337	2 358 450	72 289	2 766 076	1 941 912
Réunions et Événements	31 109	193 894	109 710	334 713	202 865
Consultants et Honoraires	101 237	872 823	59 229	1 033 289	922 575
Frais de Bureau	173 580	326 187	38 860	538 627	463 703
Communications	25 434	184 304	73 737	283 475	346 230
Voyagement et Per Diem	61 793	465 555	41 620	568 968	452 139
Marchandise	4 270	-	19 958	24 228	22 625
	732 760	4 401 213	415 403	5 549 376	4 352 049
EXCÉDENT (INSUFFISANCES) DES PRODUITS AVANT (PERTE) GAIN DE CHANGE LATENTE	233 640	-	(224 104)	9 536	101 981
(PERTE) GAIN DE CHANGE LATENTE	(22 497)	-	-	(22 497)	15 888
EXCÉDENT (INSUFFISANCES) DES PRODUITS	211 143 \$	- \$	(224 104) \$	(12 961) \$	117 869 \$

**ASSOCIATION CANADIENNE DES SAGES -FEMMES/CANADIAN ASSOCIATION
OF MIDWIVES**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Page 5

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(12 961) \$	117 869 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des actifs incorporels	11 478	10 478
	(1 483)	128 347
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(847 886)	(95 452)
Frais payés d'avance	13 006	(16 161)
Créditeurs et frais courus	162 305	152 491
Apports reportés	(1 796)	(453)
Produits reportés	830 621	938 349
	156 250	978 774
	154 767	1 107 121
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 762)	(23 172)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	148 005	1 083 949
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	2 038 922	954 973
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	2 186 927 \$	2 038 922 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	2 161 927 \$	2 013 922 \$
Dépôts à terme	25 000	25 000
	2 186 927 \$	2 038 922 \$

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisation professionnelle a été constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes le 10 janvier 2001 et a commencé ses activités le 1er avril, 2001. L'Association représente les sages-femmes, des associations de sages-femmes provinciaux/territoriaux et la profession de sage-femme au Canada. Comme l'organisation est un organisme à but non lucratif, il n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

CONSTATION DE PRODUITS

L'association a appliqué la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés son constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Revenus de conférence, cours, subventions et de publication sont reconnus comme des produits lorsque les conférences et les cours sont présentés ou tenus ou lorsque le service est rendu. Le passif pour la portion des services facturées mais pas fournis est comptabilisée comme revenu reporté.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Période
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Association dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, les dépôts à terms et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CONVERSION DES OPÉRATIONS ET ÉLÉMENTS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

L'Association utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

VENTILATION DES CHARGES

L'Association présente ses charges regroupées par fonction: Administration Générale, Projet et Services aux Membres. Les frais de bureau et communications sont calculées au prorata du temps passé et des ressources utilisées.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

3. IMMOBILISATIONS

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	41 629 \$	40 285 \$	1 344 \$	879 \$
Matériel informatique	66 629	49 190	17 439	20 224
Améliorations locatives	31 710	27 456	4 254	6 650
	139 968 \$	116 931 \$	23 037 \$	27 753 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

Page 9

4. APPORTS REPORTÉS

En 2009, le Conseil a approuvé la création du Fonds commémoratif Ghislaine Francoeur, pour soutenir des projets et formations de sage-femmes en Haïti, en partenariat avec la Fondation canadienne pour la santé des femmes (FCSF) une organisme de bienfaisance enregistré qui finance la recherche pour la santé sexuelle et reproductive des femmes au Canada et autour du monde. Les donateurs qui nécessitent un reçu d'impôt pour les dons de 50 \$ ou plus au Fonds Ghislaine Francoeur, donnent directement à la FCSF.

Au 31 décembre 2023 FCSF detient au nom de l'Association un total de 4 683\$ (2022 - 4 683\$) qui est disponible pour les debours en conformité avec l'object du Fonds commémoratif Ghislaine Francoeur.

L'Association a effectuée plusieurs collecte de fonds pour soutenir les étudiantes sage-femmes noires, et les sage-femmes Afghan. Au cours de l'année l'Association a collecté 1 819\$ pour les étudiantes sage-femme noires et a versé 3 615\$ provenant des collecte de fonds des années précédentes aux étudiantes sage-femmes Afghan. Les fonds restants disponible au 31 décembre 2023 seront versés l'annee suivante.

Les montants du Fonds commémoratif Ghislaine Francoeur et la collecte de fonds pour soutenir les étudiantes sages-femmes noires reconnu dans ces états financiers représentent la solde des ressources non dépensées reçue de l'association pour ces activités de collecte de fonds. Les changements dans soldes des apports reportés sont les suivants:

	Solde 31 décembre 2021	Recettes	Débours	Solde 31 décembre 2022
Activités de collecte de fonds				
Fonds commémoratif Ghislaine Francoeur	4 448 \$	-	-	4 448 \$
Fonds étudiantes Sage- femmes noires	2 566	1 819	-	4 385
Fonds Sage-femmes Afghan	3 615	-	3 615	-
	10 629 \$	1 819 \$	3 615 \$	8 833 \$

5. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours des l'années précédentes le Conseil a résolu l'utilisation de fonds pour les bourses de voyage. Le total des affectations internes à la fin de l'année se sont élevés à 9 689 \$ recueilli par NACM (National Aboriginal Council of Midwives).

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

a) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association est exposée à ce risque principalement en regard que le flux de la trésorerie liés aux activités d'exploitation est la source substantielle de fonds requis. L'Association control le risque de liquidité par la gestion des fonds de roulement et le flux de la trésorerie.

b) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Association consent du crédit aux clients solvables au cours normal de ses activités. L'exposition au risque de crédit à l'égard des comptes clients est négligeable étant donné des montants individuels dus à l'Association.

c) RISQUE DE CHANGE

L'Association reçoit des subventions de projet en devises étrangères donnant lieu à l'exposition aux risques de marché de l'évolution des taux de change des devises étrangères de la date de réception de fonds jusqu'à la date de constatation du revenu. À compter du 31 décembre 2023 l'Association avait des produits reportés de 138 944\$ (2022 - 415 396\$) initialement reçus en dollars EU convertis en dollars canadiens, encaisse de 831 396\$ EU (2022 - 956 002\$) convertis en dollars canadiens, avances de fonds aux partenaires du projet de 117 463 \$ EU (2022 - 126 174\$) et créditeurs de 51 065\$ EU (2022 - 66 757\$) convertis en dollars canadiens.

7. ENGAGEMENTS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 153 234 \$ Les versements à l'exclusion des taxes de vente à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2024	38 484 \$
2025	36 750 \$
2026	39 000 \$
2027	39 000 \$

8. PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

L'Association a reçu des contributions du Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Affaires mondiales Canada (AMC), Agence de la santé publique du Canada (ASPC), Santé Canada, Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC), Instituts de recherche en Santé du Canada (IRSC) et la Fondation Johnson & Johnson qui son sujettes à des restrictions quant à l'utilisation des fonds. Les livres comptables de l'Association, sont sujets aux vérifications de ces organismes en vue de déterminer les cas, s'il y a lieu, où les montants imputés aux projets ne correspondent pas aux conditions convenues, et qui, par conséquent, seraient remboursables à l'organisme de financement. Les ajustements aux états financiers découlant de ces audits seront inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont signalés.

Dans le cadre normal de ses activités, l'Association conclut des conventions d'indemnisation avec des organismes de financement. En vertu de ces conventions, l'Association s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. Compte tenu de la nature des conventions d'indemnisation, l'Association n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

9. AUTRE INFORMATION SUR L'ÉTAT DE RÉSULTATS

L'amortissement des immobilisations présentés dans les frais de bureau se sont élevés à 11 478\$ au cours de l'exercice (10 478\$ en 2022).

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.